Mise en ligne: 5 juillet 2014.

Dernière modification: 28 novembre 2018.

www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

Notre carnet financier (La Revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1926)

La Société immobilière d'Extrême-Orient, au capital de 30.500.000 francs, a transféré son siège social à Saigon.

Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 1934 (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 octobre 1934)

L'assemblée est présidée par M. de la Longuinière¹, représentant la Société financière d'l. C. [Sofinindo*], assisté de M. Defrançois représentant la Société industrielle de Chine*, et de M. Verspyck représentant la Compagnie générale Immobilière de Saïgon [Cogisa*].

Rapport du conseil

Messieurs,

La Banque industrielle de Chine nous a fait connaître qu'elle était en négociation pour apporter au contrat de gérance qui règle ses rapports avec la Banque franco-chinoise différents amendement de nature à modifier ces rapports et notamment en ce qui concerne l'occupation des immeubles de votre société dont elle est locataire principale et qui sont occupés par la Banque franco-chinoise.

Afin de faciliter ces arrangements, la Banque industrielle de Chine nous a demandé d'apporter à une société nouvelle les immeubles en question.

Votre société aurait ainsi à son actif, au lieu de cette partie de domaine immobilier, des actions d'apport de la société nouvelle.

Cette opération, tout en sauvegardant vos intérêts, présenterait de nombreux avantages pour la Banque Industrielle de Chine et la Banque franco-chinoise avec lesquelles votre société a toujours entretenu les meilleurs rapports.

C'est pourquoi nous vous proposons de l'accepter et nous soumettons à votre approbation la résolution suivant :

¹ Émile Morin de la Longuinière (1867-1953) : secrétaire de la direction [1908], fondé de pouvoir, puis directeur adjoint (1921-1937) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et à ce titre commissaire aux comptes de la Banque privée Lyon-Marseille (1912-1914), de la Société française de gérance de la banque de Chine (1923) et de sa suite, la Banque franco-chinoise, de la Banque d'État du Maroc, du Crédit foncier franco-canadien, de la Société immobilière au Maroc, de la Compagnie foncière d'Indochine, son représentant lors de la constitution du Crédit agricole hypothécaire de Roumanie (1931), administrateur de la Société immobilière d'Indochine (Sofinindo) — son représentant à la Société immobilière du Nha-Bé et à la Société immobilière d'Extrême-Orient —, administrateur de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (Sudaméris) et administrateur délégué du Crédit foncier franco-canadien (1935).

Après avoir relevé la particule de son grand-père abandonnée à la Révolution, il épouse Berthe d'Abadie, artiste peintre, décédée en décembre 1913 — dont une fille et deux fils —, puis Ida Sigg, décédée en février 1932.

Chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1929.

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'apporter à une société nouvelle, moyennant l'attribution d'actions d'apport, les droits de propriété sur les immeubles suivants :

Haïphong:

- 1°) un immeuble d'une superficie de 1.180 mg édifié sur un terrain d'une superficie totale de 4.710 mg. Il est situé à l'angle des boulevards Paul-Bert et Amiral-de-Beaumont:
- 2° une villa d'habitation, sise rue Harmand n° 31, édifiée sur un terrain d'une superficie de 576 mg dont 195 mg bâtis, y compris les dépendances ;
- 3°) une villa de repos édifiée sur un terrain d'une superficie de 2.213 mg dont 272 ma bâtis, y compris les dépendances, située sur la rue principale de Doson;
- 4°) une villa située en bordure de la route reliant la station de Tam Dao à Hanoi édifiée sur un terrain d'une superficie totale de 2.716 mg dont 128 mg bâtis y compris les dépendances.

Saïgon:

- 1°) un immeuble situé à l'angle du quai de Belgique et de la rue Guynemer, édifié sur un terrain d'une superficie de 614 mg dont 470 mg bâtis.
- 2°) un immeuble situé à l'angle des rues Barbet et Testard édifié sur un terrain d'une superficie totale de 2.658 mg dont 890 mg bâtis y compris les dépendances.
- 3°) une villa édifiée sur un terrain d'une superficie totale de 12 ha 5, située sur la route de l'Arbre-Broyé à 5 km environ de Dalat.
- 4°) un terrain sis au Cap Saint-Jacques d'une superficie de 6.715 mg, situé en bordure d'une rue secondaire, à proximité de la Villa du Gouverneur général, à 700 m. environ de l'Hôtel du Cap.

Pékin:

- 1°) une propriété située 22, rue des Légations d'une superficie de 3.021 mg dont 1.778 mg 90 bâtis comprenant plusieurs constructions;
- 2°) une propriété sise à Peilaho (province de Hopei) d'une superficie de 12 mows 74 comprenant un bungalow en brigues.

Tientsin:

1°) une propriété sise au n° 110-114 rue de France d'une superficie de 2 mows comprenant un bâtiment principal, un godown et des dépendances.

Shanghai:

1°) une propriété comprenant trois lots d'une superficie globale de 93.750 pieds carrés (8.740 mg) sur laquelle sont construits deux bungalow.

Elle confère au conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de cet apport.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Étude de Me Bernard LESERVOISIER, notaire à Saïgon, 50, rue Lagrandière. Société Immobilière d'Extrême-Orient Société anonyme au capital de 19.215.000 fr. divisé en 6.100 actions de 3.150 fr. chacune Siège social : Saïgon, 2, rue Guynemer et quai de Belgique Dissolution anticipée en suite de cession d'actions (L'Information d'Indochine, économique et financière, 29 février 1936)

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernard Leservoisier, notaire à Saïgon, le 26 février 1936, la Banque Industrielle de Chine, société anonyme au capital de 15.000.000 de francs, ayant son siège social à Paris, 76, rue Saint-Lazare, a déclaré qu'étant déjà propriétaire, au 31 janvier 1936, de 6.087 des 6.100 actions représentant le capital de la Société Immobilière d'Extrême-Orient, société anonyme ayant son siège social à Saïgon, 2, rue Guynemer et quai de Belgique au capital de 19.215.000 fr. divisé en 6.100 actions de 3.150 francs chacun, elle s'était rendue cessionnaire, ledit jour (31 janvier 1936) des 13 actions restant appartenir à diverses personnes ou société de sorte que par cette dernière cession elle était devenue propriétaire de la totalité des 6.100 actions représentant le capital de ladite Société Immobilière d'Extrême-Orient.

Et le dit acte a constaté que par suite de la réunion entre les mains de la Banque Industrielle de Chine des 6.100 actions de la Société Immobilière d'Extrême-Orient, celle-ci se trouvait dissoute et liquidée et que ladite Banque Industrielle de Chine, en qualité de seul membre et d'unique représentant de cette société, était devenue, à compter du 31 janvier 1936, propriétaire de tous les biens composant l'actif social sans exception.

Il a été en outre déclaré audit acte qu'en vue de constater la dissolution de la Société Immobilière d'Extrême-Orient et de mettre obstacle à la circulation des titres d'actions devenus sans objet, chacun des 6.100 titres serait revêtu d'une estampille à l'encre grasse portant ces mots « Société dissoute et liquidée le 31 janvier 1936 ».